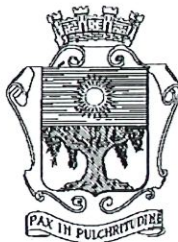


AR Prefecture

006-210600110-20250930-300925_02-DE
Reçu le 08/10/2025



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 02 – FINANCES - BUDGET COMMUNAL – ANNEE 2025 – DECISION
MODIFICATIVE N° 2

Séance Publique Ordinaire du 30 SEPTEMBRE 2025
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Gérald MARIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : Mme Martine OLLIVIER à M. Guy PUJALTE, Mme Sylvie REVERDY à Mme Françoise SANCHINI, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI à Mme Carolle LEBRUN,

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI,

ABSENTS : M. Julien PASQUINI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 20

VOTANTS : 24

Secrétaire : M. Grégory PETITJEAN

Date de convocation de séance : 24 septembre 2025

AR Prefecture

006-210600110-20250930-300925_02-DE
Reçu le 08/10/2025



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2025

II – FINANCES - BUDGET COMMUNAL – ANNEE 2025 – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;
Vu le budget primitif adopté par délibération municipale n°06 du 08 avril 2025 ;
Vu la décision modificative n°1 adoptée par délibération municipale n°02 du 17 juin 2025 ;
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 16 septembre 2025 ;

Considérant le budget primitif 2025 adopté par délibération municipale n°06 du 08 avril 2025,

Considérant la décision modificative n°1 adoptée par délibération n°02 du 17 juin 2025,

Considérant la nécessité d'ajuster le budget au plus près des opérations budgétaires afin de tenir compte notamment :

- des dépenses imprévues, des interventions urgentes,
- des créances admises en non-valeur,
- des recettes supplémentaires,
- de redéploiement de crédits entre chapitres.

Considérant qu'il convient en conséquence d'adopter la décision modificative n°2 du budget de la commune pour la section de fonctionnement et d'investissement, telle que présentée dans la maquette budgétaire et présentée synthétiquement ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Article 611 « Contrats de prestation de service »	+ 20 000 €	
Article 7392221 « Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales »	+ 20 000 €	
Article 657381 « Autres établissements publics locaux »	+ 2 000 €	
Article 023 « virement à la section d'investissement »	+ 333 000 €	
Article 731732 « Reversement prélèvement jeux »		+ 350 000 €
Article 74751 « GFP de rattachement »		+ 25 000 €
TOTAL	+ 375 000 €	+ 375 000 €

AR Prefecture

006-210600110-20250930-300925_02-DE
Reçu le 08/10/2025



SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Article 2313 - 041 « Constructions, opération d'ordre »	+ 13 664,96 €	
Article 2031 « Frais d'études »	+ 20 000 €	
Article 2313 « Construction » (réserves)	+ 13 551 835,04 €	
Article 021 « Virement de la section de fonctionnement »		+ 333 000 €
Article 2031-041 « Frais d'études »		+ 13 664,96 €
Article 1311- « Subvention Etat (actifs amortissables) »		- 22 392,96 €
Article 1321 – « Subvention Etat (actifs non amortissables) »		+ 180 000 €
Article 1312- « Subvention Région (actifs amortissables) »		+ 200 000 €
Article 1322- « Subvention Région (actifs non amortissables) »		+ 194 499 €
Article 1328 « Autres subventions d'investissement-CAF »		+ 186 729 €
Article 1641- « Emprunts »		+ 12 500 000 €
TOTAL	+ 13 585 500,00 €	+ 13 585 500 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

- APPROUVE la décision modificative n°2 du budget communal pour l'exercice 2025 se traduisant par les mouvements financiers énoncés dans le tableau susvisé ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les inscriptions et opérations comptables correspondantes ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



AR Prefecture

006-210600110-20250930-300925_02-DE
Reçu le 08/10/2025

